

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2009

Le conseil municipal s'est réuni le 20 novembre 2009, salle de réunion de la mairie transférée Chemin du Vieil-Fort, à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Daniel DEWALLE, Maire.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire souhaite donner deux informations.

La première concerne des problèmes qui deviennent récurrents lorsqu'il s'agit d'être raccordé aux réseaux d'électricité, de gaz ou d'eau pour de nouveaux locataires. Il cite l'exemple d'une nouvelle habitante chez qui l'alimentation en électricité a été coupée parce que cela n'avait pas été fait au départ du précédent locataire, et qui, après avoir alerté de suite EDF, s'est vu répondre qu'il y avait un délai de près d'une semaine pour être rebranchée, la laissant sans éclairage et sans chauffage, avec un enfant malade, et des dégâts considérables au niveau du congélateur. Monsieur le Maire rend compte de la conversation qu'il a eue avec les services d'ERDF - depuis qu'EDF a été scindée en deux établissements l'un est fournisseur commercial (EDF) et l'autre gestionnaire des réseaux (ERDF)- et de l'utilisation qu'il a fait du numéro de téléphone réservé aux maires en cas de danger absolu ou de catastrophe, ce qui lui a d'ailleurs été reproché par son interlocuteur à qui Monsieur le Maire a répondu « qu'il n'y a pas de pire catastrophe que la catastrophe humaine ». Suite à ce nouvel épisode de la déréglementation, Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté municipal pour protéger les habitants des coupures dues à des malentendus et indiquant que si dans un délai minimum il n'y a pas d'intervention des gestionnaires des réseaux d'électricité, de gaz ou d'eau, il donnera l'ordre aux services municipaux de rétablir les branchements.

Madame Pascale HOURRIEZ, Maire-adjoint déléguée à la prévention, à la santé et à la citoyenneté, propose que cet arrêté soit pris à la demande du conseil municipal pour bien marquer la solidarité du conseil.

Monsieur le Maire remercie Madame Pascale HOURRIEZ et indique que l'arrêté sera pris surtout pour dénoncer ces situations qui se multiplient.

Monsieur le Maire tient à présenter au nom du conseil municipal des vœux de prompt rétablissement à Monsieur Daniel MOUTON en souhaitant qu'il reprenne rapidement ses activités.

Monsieur Daniel MADAJEWSKI au nom du groupe « Union pour Houdain » remercie Monsieur le maire et le conseil municipal et indique qu'il transmettra à Monsieur MOUTON les vœux exprimés.

Monsieur le Maire invite à faire l'appel des présents afin d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DEWALLE (Maire), M. KOPACZYK, Mme CLIQUET, M. SZARZYNSKI (à partir de 18 h 50), Mme HOURRIEZ (jusqu'à 19 h 10), M. LEFEBVRE, Mme POHIER, M. CLARABON (Adjoints), MM. DUBOIS, MARKIEWICZ, DELPIERRE, Mme CARRETERO, M. PETIT, Mmes LAMPIN, DERICBOURG, PASSEPONT, LANCIAL, GOLLIOT, M. MARCINIAK, Mme OLESZAK, M. MADAJEWSKI, Mme PONCHEL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. SZARZYNSKI (à Mme HOURRIEZ jusqu'à 18 h 50), Mme HOURRIEZ (à M. SZARZYNSKI à partir de 19 h 10), M. LEFEBVRE Daniel Edouard (à M. DUBOIS), M. LOUCHART (à Mme LAMPIN), Mme SOUILLART (à M. DELPIERRE), M. MOUTON (à M. MARCINIAK)

ABSENTS EXCUSES :

Mme LEVENT, M. PUST et Mme SKONIECZNY

<u>Soit :</u>	de 18 h 30 à 18 h 50	21 présents, 8 excusés dont 5 procurations soit 26 votants
	de 18 h 50 à 19 h 10	22 présents, 7 excusés dont 4 procurations soit 26 votants
	à partir de 19 h 10	21 présents, 8 excusés dont 5 procurations soit 26 votants

Madame Andrée LAMPIN est désignée secrétaire de séance. Elle donne lecture du procès-verbal de la réunion du 9 octobre 2009 qui est adopté à l'unanimité.

DÉLÉGATIONS AU MAIRE - INFORMATIONS

1 - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2008-020 DU 11 AVRIL 2008 MODIFIÉE PAR LA DÉLIBÉRATION 2008-097 DU 26 SEPTEMBRE 2008

N° 2009-017 : Droits de places aux marchés, ducasses, installation de fritures, pizzerias, camions outillage ou autre

N° 2009-018 : Rétrocession d'une concession au cimetière du Bois des Tours - n° 1592 pour la somme de 41,16 €.

2 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, présente la proposition de décision modificative qui a reçu un avis favorable de la commission de finances du 9 novembre dernier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à **54.000,00 €**, et pour la section investissement à **12.700,00 €**;

3 - ECHANGE DE DONNEES ENTRE L'ORDONNATEUR ET LE COMPTABLE.

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, indique qu'il s'agit de la mise en place de la dématérialisation des procédures concernant la paie et des actes administratifs afférents qui permettra d'améliorer les échanges de données entre la commune et les services du Trésor en réduisant les archives papier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec le Trésor public les conventions organisant la dématérialisation des procédures et des actes administratifs (arrêtés, délibérations) de la paie.

4 - CONTRAT DE SERVICE DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE POUR LES LOGICIELS FINANCE, PAYE, ELECTION ET INSEE MAGNETIQUE

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, propose de conclure avec la société NEMAUSIC un contrat de maintenance des logiciels de Finances, Paie, Élection et INSEE magnétique pour un montant de 3.747,77 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec la société NEMAUSIC le contrat de maintenance des logiciels « finances », « paie », « élections » et « INSEE magnétique » pour un montant de **4.482,33 € TTC**.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES DU BRUAYSI/FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES (APE/FCPE)

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance ordinaire du 15 décembre 2005, a décidé que, désormais, la subvention sera versée au regard des certificats scolaires présentés par les élèves du Lycée Carnot de BRUAY-LA-BUISSIERE lors de leur demande de bourse communale. Il précise que le contrôle des listes effectué par le service éducation correspond à 75 élèves recensés pour lesquels l'association des parents d'élèves du Bruaysis (APE/FCPE) sollicite une aide financière sous forme de subvention destinée à l'achat de manuels scolaires pour l'année scolaire 2008/2009 d'un montant de 12,00 € par élève.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer, au titre de l'année scolaire 2008/2009, à l'association des parents d'élèves FCPE du Bruaysis une subvention de 900,00 € (75 élèves x 12,00€) pour l'achat de manuels scolaires.

PERSONNEL TERRITORIAL

6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, indique qu'il s'agit de régulariser la situation d'un agent jusque là à temps incomplet (34 h 30 par semaine).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

7 - CONTRAT DE PROJET CENTRE SOCIAL

Arrivée de Monsieur Edmond SZARZYNSKI à 18 H 50.

Madame Marie-Christine CLIQUET, Maire-adjoint déléguée à la jeunesse et à la politique de la ville, rappelle que le conseil municipal lors de sa séance de 2 février 2007 a autorisé Monsieur le Maire à engager les démarches en vue de l'agrément « Centre social » afin de pérenniser les objectifs poursuivis par la commune dans le domaine du développement social, en particulier au travers des services proposés aux familles, en consolidant le partenariat avec la Caisse d'allocations familiales. Elle précise que la phase de diagnostic et celle de la concertation ont donné lieu à un projet qui dégage des axes d'actions dans les domaines aussi divers que ceux de l'éducation, de la parentalité, de la santé, du logement, de l'insertion, de la vie associative, de la culture ou de la communication. Madame Marie-Christine CLIQUET indique qu'il convient aujourd'hui de valider le projet, qui a été exposé lors de la réunion de commission le 29 octobre dernier, afin qu'il soit soumis à la commission action sociale de la C.A.F. d'ARRAS pour l'agrément de la démarche « Centre social ».

Madame Jocelyne PONCHEL reconnaissant le travail indéniable qui a été fait, regrette qu'une fois de plus on rajoute un diagnostic à d'autres diagnostics et que la commission n'ait été réunie que deux fois. Cela, pour elle, pose un certain nombre de questions : « quels élus ont participé au projet? Le bureau municipal, c'est très restrictif », « quels habitants participent? Une trentaine, il faut aller plus loin », « l'ouverture d'un centre social cela veut dire un travail social important à redistribuer au sein du personnel, il est nécessaire de recruter des cadres sociaux », « quels moyens financiers pour répondre aux besoins? Il n'y a pas que ceux attribuées par la CAF. Quelles sommes pour quels investissements alors qu'il y a des contraintes budgétaires ». Elle estime que les commissions municipales concernées doivent être directement impliquées avec le personnel pour développer un véritable travail en commun sans oublier l'implication des bénévoles. Elle souligne une communication insuffisante pour créer une dynamique envers les habitants, et des oublis en matière d'éducation (il n'est pas fait référence au plan de réussite éducative), de même le handicap est très peu présent.

Monsieur le Maire lui répond en citant une observation du Président de la fédération des centres sociaux du Pas-de-Calais qui avait indiqué que compte tenu de ce que la municipalité avait déjà engagé dans le domaine de la jeunesse et des populations fragilisées que comme Monsieur Jourdain (Bourgeois gentilhomme de Molière) faisait de la prose sans le savoir, « à Houdain on faisait du Centre social sans le savoir ». Il ajoute qu'en effet le projet ne part pas de rien, l'engagement de la commune date de plus de 10 ans, qu'aujourd'hui la réalisation de la dynamique Centre social a déjà des effets sur la participation des habitants. En ce qui concerne les financements, Monsieur le Maire indique que la commune est plutôt gagnante et que si cela avait été l'inverse, la municipalité n'aurait pas engagé ce projet.

Madame Jocelyne PONCHEL dit qu'elle n'est pas convaincue par ces réponses, qu'avec son groupe ils émettent quelques réserves et seront très vigilants sur les objectifs et sur les financements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet de création d'un Centre social et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'agrément auprès de la commission « action sociale » de la Caisse d'allocations familiales d'ARRAS.

SPORTS - VIE ASSOCIATIVE

8 - GRAND PRIX CYCLISTE DE LA VILLE D'HOUDAIN DU LUNDI 17 MAI 2010 - CONTRAT D'ORGANISATION AVEC L'USOBL-CYCLISME

Départ de Madame Pascale HOURRIEZ (procuration à Monsieur Edmond SZARZYNSKI) à 19 h 10.

Monsieur Daniel LEFEBVRE, Maire-adjoint délégué aux sports et à la vie associative, propose la date du lundi 17 mai 2010 pour le Grand prix cycliste de la Ville (pass'cyclisme) et de confier l'organisation à l'USOBL-Cyclisme.

Monsieur Daniel MADAJEWSKI demande qui prend en charge les frais des commissaires de course.

Monsieur Daniel LEFEBVRE répond que les frais de commissaires de course, le forfait de course, l'assurance et les lots sont inclus dans la convention d'organisation avec l'USOBL-Cyclisme pour environ 685,00 € sur un montant global de 1.525,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la date du lundi 17 mai 2010 pour l'organisation du Grand Prix Cycliste de la Ville d'HOUDAIN, de confier celle-ci à l'U.S.O.B.L.-Cyclisme pour un coût global (organisation, commissaires, primes et prix) de 1.525,00 €.

9 - DEVIATION RD 301 - SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE DE TERRAINS

Monsieur Richard MARKIEWICZ, Conseiller délégué aux travaux, au développement économique, à l'environnement, au cadre de vie et à l'urbanisme, présente la proposition de vente de parcelles au Département pour la réalisation de la déviation du RD 301. Celles-ci sont situées le long de la clôture du nouveau cimetière et représentent une superficie de 5.486 m² pour un montant évalué par le service des domaines à 4.609,00 €. Il précise que le Département prendra en charge les frais annexes (géomètre, indemnités dues aux locataires, frais d'actes...).

Monsieur Marian MARCINIAK demande à qui sont destinées les indemnités aux locataires.

Monsieur Richard MARKIEWICZ répond qu'il s'agit d'une obligation pour indemniser les agriculteurs locataires des terres qu'ils travaillent (fermages).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec le Conseil général la promesse de vente concernant la cession des terrains cadastrés AH 162, 163, 73, 74 et 118 d'une superficie de 5.486 m² pour une somme de 4.609,00 €, pour la réalisation de la déviation du RD 301.

10 - TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE - AVENANTS

Monsieur Richard MARKIEWICZ, Conseiller délégué aux travaux, au développement économique, à l'environnement, au cadre de vie et à l'urbanisme, indique que suite à la réalisation des travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie, il a été nécessaire de poursuivre l'exécution des prestations par une augmentation de la masse des travaux et donc le prolongement du délai global de réalisation qui reporte la date de livraison à fin janvier 2010, et présente les différents avenants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable aux avenants concernant les travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie suivants :

Lot n° 3 - Menuiseries extérieures : entreprise IZEL-ALU à IZEL-LES-HAMEAUX :

Avenant n° 2 : Travaux supplémentaires pour la fourniture et la pose d'un volet roulant électrique (dimensions : Lg 4000 x 2900) haut localisé entre le bar et la salle des fêtes pour un montant en plus value de 2.642,48 € ht.

Montant initial du marché :		127.808,37 € ht
Avenant n° 1 en moins value :	-	2.957,04 € ht (pour mémoire)
Avenant n° 2 en plus value :	+	2.642,48 € ht (soit +/-0% du montant initial)
Montant modifié :		127.493,81 € ht

Lot n° 6 - Faux-plafonds : entreprise SIPAN à NOYELLES-GODAULT :

Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires pour la fourniture et la pose d'un faux-plafond en dalles de marque ARMSTRONG, type CIRBUS 75 TEGULAR, module 600 x 600 sur ossature T24 couleur, dans la circulation de l'étage de l'extension, en remplacement d'un plafond en plaques de plâtre peintes pour un montant en plus value de 1.954,54€ ht.

Montant initial du marché :		34.753,55 € ht
Avenant n° 1 en plus value :	+	1.954,54 € ht (soit +6% du montant initial)
Montant modifié :		36.708,09 € ht

Lot n° 10 - Chauffage - Ventilation - Climatisation : entreprise AIR CLIMATISATION à LENS :

Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires pour le remplacement de 2 radiateurs verticaux existants dans la zone bar, par des radiateurs de marque FINIMETAL type REGGANE 3000 VERTICAL localisés dans le bar de la salle des fêtes, pour un montant de 1.270,00 € ht.

Part attribuée à SMPI Base marché :		34.115,00 € ht
Option chauffage :		6.070,00 € ht
Option ventilation double flux :		12.915,00 € ht
Sous-total de		53.100,00 € ht

Sur cette base, le marché initial global est donc amputé du montant de la transaction.

Le marché public référencé pour le lot n° 10 en partie est ramené à la somme de 113.130,00 € ht.

Montant initial du marché :	166.230,00 € ht
Montant de la transaction en moins value : -	53.100,00 € ht
Avenant n ° 1 en plus value :	1.270,00 € ht (soit -30 % du montant initial)
Montant modifié :	114 400,00 € ht

Lot n° 11 - Peinture - Revêtements muraux : entreprise LES PEINTURES DE LA SCARPE à SAINT-LAURENT-BLANGY :

Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires pour :

- préparer les supports neufs et anciens : bar de la salle des fêtes ;
- poncer avec impression des plafonds : bar de la salle des fêtes ;
- fournir et poser de la fibre de verre avec impression sur les murs : bar de la salle des fêtes ;
- supprimer le ponçage et impression des plafonds pour 46 m² : circulation étage de l'extension, pour un montant en plus value de 1.559,12 € ht.

Montant initial du marché :	64.850,42 € ht
Avenant n ° 1 en plus value :	+ 1.559,12 € ht (soit +2% du montant initial)
Montant modifié :	66.409,54 € ht

Lot n° 13 : Serrures - Métallerie : entreprise SECAPROMETAL à BRUAY-LA-BUISSIÈRE :

Avenant n° 2 : Travaux supplémentaires et suppression de prestations pour :

- mettre en place une structure en acier antirouille de part et d'autre de l'escalier, comprenant un cadre cintré avec renfort et platine pour fixation dans la dalle béton pour un montant de 2.497,00 € ht ;
- supprimer le garde-corps cintré à barreaudages en inox brossé de l'escalier pour une moins value de 4.440,00 € ht, pour un montant en moins value de 1.943, 00 € ht.

Montant initial du marché :	73.162,80 € ht
Avenant n ° 1 en moins value :	- 2.298,00 € ht (pour mémoire)
Avenant n ° 2 en moins value :	- 1.943,00 € ht (soit -6% du montant initial)
Montant modifié :	68.921,80 € ht

CULTURE

11 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - POLITIQUE DE REGULATION DES COLLECTIONS - ELIMINATION DES DOCUMENTS

Monsieur Christian DUBOIS, Conseiller délégué à la culture, aux fêtes et cérémonies, indique qu'il a été constaté qu'un certain nombre d'ouvrages n'avaient plus leur place sur les rayons de la bibliothèque municipale, et qu'il est nécessaire de procéder à une révision et à un bilan des collections en libre accès afin de conserver un fonds qui soit toujours cohérent. Il propose que soit engagée une opération appelée « désherbage » afin de garder une bibliothèque qui soit attrayante et de répondre ainsi mieux aux besoins sans cesse renouvelés du public. Cette opération consistera à éliminer les ouvrages en mauvais état et de proposer à une association de solidarité ou de coopération avec le Tiers-Monde les ouvrages encore en état mais existant en plusieurs exemplaires ou étant peu empruntés au cours des dernières années.

Madame Gertrude OLESZAK pense que l'on pourrait aussi faire une bourse aux livres et les vendre, ou alors les donner pour la bibliothèque d'une prison par exemple.

Monsieur Christian DUBOIS rappelle que pour mettre les livres en vente il faut créer une régie, il ajoute que ce n'est pas le choix de la commission qui s'est réunie le 25 septembre dernier.

Le conseil municipal par 25 voix pour et 1 abstention donne un avis favorable à la proposition présentée concernant l'élimination des livres en mauvais état et le don des autres ouvrages à une association de coopération avec le Tiers-Monde, en l'occurrence cette année à l'association « Ch'ti Jeunes Vidéo » qui est en relation avec les associations « Elikia » et « SOS Kinshasa, sauvons notre école » pour un envoi en République Démocratique du Congo.

VIE MUNICIPALE

12 - FORMATION DES ELUS - CONVENTION CIDEFE ET G.I.E-I.F.E.L

Monsieur le Maire rappelle que la réglementation reconnaît un droit individuel à la formation, pour chaque élu, afin de satisfaire aux besoins des conseillers municipaux et que le montant annuel attribué par élu est d'environ 800,00 €.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à conclure les conventions de formation des élus avec les structures agréées suivants : le C.I.D.E.F.E. et le G.I.E-I.F.E.L.

INTERCOMMUNALITE

13 - SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BRUAYSI - CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES - ACQUISITION DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Monsieur Marc KOPACZYK, Premier adjoint délégué aux finances et à la communication, rappelle que le conseil municipal a donné le 26 juin dernier un avis favorable à la constitution de groupements de commandes avec le SIVOM de la communauté du Bruaysis afin de réduire le coût des procédures et de bénéficier de prix plus intéressants de la part des fournisseurs, et qu'à ce titre lors de la dernière séance il a été décidé d'adhérer à un groupement d'achat pour le sel de déneigement et pour le carburant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes mis en place par le SIVOM de la communauté du Bruaysis pour l'achat de fournitures administratives, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive dudit groupement.

QUESTIONS DIVERSES

A) INFORMATIONS:

ASSOCIATION « EMBARCADERE »:

Monsieur le Maire indique que l'association « EMBARCADERE » présentera son projet en ouverture du prochain conseil municipal le 18 décembre de 18 h à 18 h 30.

PRE-REVEILLON DE FIN D'ANNEE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des militants politiques et syndicaux, de citoyens ont décidé de reconduire le pré-réveillon face à la Préfecture d'ARRAS le 31 décembre 2009 de 15 h à 16 h 30.

B) QUESTIONS « UNION POUR HOUDAIN »

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE:

Madame Gertrude OLESZAK tient à saluer la présence des fusiliers marins réservistes qui ont honoré la mémoire de deux Houdinois Léon CZARNECKI et Tadeusz GWIZDEK, morts pour la France en Indochine, et dont le nom est aujourd'hui gravé sur le monument aux morts, grâce au travail de recherche de Monsieur Henri KUROWSKI.

Monsieur Marian MARCINIAK estime qu'il y a eu un manque de communication pour présenter les différents temps forts de la cérémonie.

Monsieur le Maire répond qu'il aurait souhaité, lui aussi, avoir plus de détails sur l'organisation de la cérémonie, la mairie ayant eu très peu d'informations de la part des associations patriotiques intervenant lors de la cérémonie, et lorsqu'elle en a eues, celles-ci n'étaient pas confirmées.

DEMANDE DE COPIE DU BUDGET DE LA MJVA:

Monsieur le Maire répond que les documents budgétaires sont toujours présentés et dans la plus grande transparence lors des commissions de finances, personne n'a eu jusqu'alors à s'en plaindre, qu'en ce qui concerne le secteur jeunesse il est partie intégrante du budget de la commune, il n'y a donc pas de budget spécifique MJVA.

Madame Jocelyne PONCHEL estime que la réponse dénote une mauvaise foi évidente et que c'est un nouvel acte anti-démocratique.

Séance levée à 19 h 50